



## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Février 2022

L'an 2022 et le 21 Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

**Présents** : Mme FLORES Christiane, le Maire,  
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, GAUBERT Caroline.  
MM : AVRIL Fabien, BERTON Jean-Luc, BOURGEOIS Fabien, GAMARD Éric, NIKITINE Joël,  
OZANNE Marc, SELVON Christian.

**Excusée** : DAMION Aleida,

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/02/2022

**Date d'affichage** : 11/02/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le : 21/02/2022

Et publication ou notification

Du : 21/02/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : AVRIL Fabien

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2021

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Avis sur le projet de PLU intercommunal de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
  - Concessions, columbarium et caverne - cimetière communal
  - Loyers des logements communaux
  - Tarifs de la salle socioculturelle Maryse Bastié
  - Terrain à vendre et location de terre
  - Numérotations route de la Ronce et route de Choiseau
  - Frais de déplacement pour les élus
- Questions diverses

• **Avis sur le projet de PLU intercommunal de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais**

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000,

VU la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,

VU la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 131 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, ses articles L. 5211-1 à L. 5211-6-3 et L. 5214-16 ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, L. 104-1 à L. 104-3, L. 151-1 à L. 153-30, R. 104-28 à R. 104-33, R. 151-1 à R. 151-53 et R. 152-1 à R. 153-22 ;

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme,

VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.,

VU le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Montargois en Gâtinais approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2017 par l'organe délibérant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Gâtinais montargois

VU le statut de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais et notamment sa compétence « Plans locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales »,

VU la délibération n°2017-136 en date du 5 septembre 2017 du conseil de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

VU le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal ayant eu lieu au sein du conseil de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 14 janvier 2020 ;

VU les débats du PADD qui se sont déroulés aux conseils municipaux :

Communes	Date de débat	Communes	Date de débat
Aillant sur Milleron	25/10/2019	Montereau	12/11/2019
Auwilliers-en-Gâtinais	14/11/2019	Moulon	12/12/2019
Beauchamps/Huillard	27/11/2019	Nesploy	13/11/2019
Bellegarde	24/10/2019	Nogent/Vernisson	02/12/2019
Chailly-en-Gâtinais	26/11/2019	Noyers	22/11/2019
Chapelon	24/10/2019	Oussoy-en-Gâtinais	07/11/2019
Châtenoy	22/11/2019	Ouzouer-des-Champs	09/12/2019
Châtillon-Coligny	16/10/2019	Ouzouer/Bellegarde	28/10/2019
Cortrat	pas de délibération	Presnoy	05/12/2019
Coudroy	20/12/2019	Pressigny-les-Pins	pas de délibération

Dammarie/Loing	pas de délibération	Quiers/Bezonde	25/11/2019
Fréville-en-Gâtinais	29/10/2019	Sainte-Geneviève-des-Bois	22/11/2019
La Chapelle/Aveyron	20/11/2019	Saint Hilaire/Puiseaux	28/11/2019
La Cour Marigny	02/12/2019	Saint-Maurice/Aveyron	07/11/2019
Ladon	25/11/2019	Thimory	28/11/2019
Le Charme	29/10/2019	Varenes-Changy	06/12/2019
Lorris	14/11/2019	Vieilles-Maisons/Joudry	08/11/2019
Mézières-en-Gâtinais	02/12/2019	Villemoutiers	26/11/2019
Montbouy	08/11/2019		
Montcresson	25/11/2019		

VU les réunions des comités techniques, les comités de pilotages, les séminaires PLUiH et les réunions des Personnes Publiques Associées ;

VU la délibération n°2022-001 en date du 18 janvier 2022 du conseil de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais arrêtant le projet d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat, et tirant le bilan de la concertation ;

Considérant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal présenté à l'assemblée délibérante.

Sur proposition du maire de la commune de Coudroy, le conseil municipal, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

De donner un avis favorable au projet de PLUi tel qu'arrêté sous réserve que les demandes soient prises en compte (\*)

#### **Article 2 :**

De communiquer cet avis au Président de la Communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais.

A l'unanimité (pour : 9                      contre : 0                      abstentions : 0)

Arrivée de M. BOURGEOIS à 18 h 30

#### **• Concessions, columbarium et caverne - cimetière communal**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les prix des concessions, les columbariums et les cavernes cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à compter du 1er mars 2022, d'augmenter les concessions, les columbariums et les cavernes du cimetière communal, de la façon suivante :

- concession cinquantenaire : 170,00€
- concession trentenaire : 120,00 €
- columbarium : 950,00 €
- cave-urne : 650,00 €

A l'unanimité (pour : 9                      contre : 0                      abstentions : 1)

• **Loyers des logements communaux**

Madame le Maire propose au Conseil d'augmenter les loyers communaux à compter du 01/03/2022 suivant l'indice de référence des loyers (IRL) dont la valeur est de 132,62 pour le 4ème trimestre 2021. Chaque année, le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers,

Le calcul du nouveau loyer est le suivant :

- 478,85 (loyer actuel) x (132,62 (valeur du 4ème trimestre 2021) / 130,52 (valeur du 4 -ème trimestre 2020)).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter :

- le loyer du logement situé au 2 route de La Lande Le Presbytère, sera d'un montant de 486,55 € / mois
- le loyer du logement situé au 4 route de Choiseau, sera d'un montant de 406,44 €/mois

A l'unanimité (pour : 10                    contre : 0                    abstentions : 0)

• **Tarifs de la salle Maryse Bastié**

Mme le Maire propose d'augmenter les tarifs de la salle Maryse Bastié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de la façon suivante :

- le week-end :

- Habitants de la commune : 240,00 €
  - Habitants hors commune et professionnels : 340,00 € (abstention : 4 voix / pour : 5 voix)
- avec un forfait de 50,00 € pour les indemnités électriques

- 1 journée en semaine :

- Habitants de la commune : 120,00 €
  - Habitants hors commune : 150,00 €
- avec un forfait de 25,00 € pour les indemnités électriques

- réunion :

- 100, 00 € la journée avec un forfait de 25,00 € pour les indemnités électriques,

- Gratuité pour une réunion annuelle concernant la CUMA, la MSA et les associations,

- Gratuité pour le Cercle Jean Richepin

- Versement d'une caution de 1000,00 € et une attestation d'assurance de responsabilité civile

A l'unanimité (pour : 10                    contre : 0                    abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu :**

- M. Éric GAMARD a fait une demande par courrier pour l'acquisition de la parcelle AD 21 appartenant à la commune, Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal. Après discussion, le conseil municipal a décidé de donner un avis défavorable.  
contre : 5 voix                    Abstention : 4 voix
- Dans l'ordre du jour, il était évoqué de prendre une délibération pour le numérotage des rues de Coudroy suite à l'installation de la fibre optique.  
Avant de faire un adressage, il est nécessaire d'effectuer l'inventaire de toutes les rues et les lieux-dits de la commune.
- Madame le Maire propose au conseil municipal de rembourser les frais kilométriques d'un conseiller.  
Pour : 9 voix                    Abstention : 1 voix
- Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une convention pour la vidange des fosses septiques (logement de vallogis et communal) car la mairie est intervenue auprès d'un locataire de Vallogis.

La Mairie prend en charge la facture mais en contrepartie le locataire rembourse tous les ans sur 4 ans le montant de l'intervention.

Madame le Maire a demandé un RDV à Vallogis, en attente.

- Mme le Maire a rencontré M. THAUVIN (Département du Loiret), et lui a redemandé pour l'élagage des arbres route de Fouilleux.  
Réponse : élagage programmé pour 2022.
- Madame le Maire informe le conseil qu'elle va solliciter Richard DELMAS et Magali COLLADANT pour une animation lors du 14 juillet.
- Le 16/02/2022, suite à une invitation de M. Hugues SAURY (sénateur), Mme le Maire avec Mme BEAUDOIN (en tant que Conseillère Départementale) et quelques maires se sont rendus à Paris pour visiter le Sénat.
- Le 18/02/2022, Mme le Maire a reçu 6 communes (maire ou conseiller) pour un projet « Au fil de l'eau ». Les communes concernées, étaient : Vieilles Maisons, Châtenoy, Beauchamps/Huillard, Chailly-en-Gâtinais, Noyers, Presnoy.
- Le 22/02/2022, Mme le Maire se rendra à une réunion d'information sur la Cybersécurité organisée par l'AML.
- Le 24/02/2022, réunion comité de pilotage (étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et de renouvellement urbain de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.
- La Compagnie du Solaire : les autorisations sont accordées.  
Problèmes de merlons qui empiètent sur des zones humides. La compagnie solaire recherche en compensation 3500 m<sup>2</sup> de terrain à louer et a donc sollicité la mairie.  
Mme le Maire a rencontré M. CHEVALLIER pour lui demander si la mairie pouvait récupérer 3500 m<sup>2</sup> sur les terres louées. M. CHEVALLIER donnera une réponse ultérieurement.

Prévoir pour l'agent technique : une petite tronçonneuse et un groupe électrogène.

Prévoir une augmentation des impôts fonciers.

La commission cimetièrre se réunira le 11/03/2022 à 16 h 15 à la mairie.

### **Questions diverses :**

Mme GAUBERT informe qu'elle a eu des mauvais retours pour le restaurant mais aussi pour le bulletin municipal.

M. GAMARD a fait un tour pour le broyage des accotements. Il faudrait repasser route de la Ronce (virage dangereux). Est-ce que c'est aux propriétaires de le faire (voir cadastre).

M. BERTON informe qu'il a vendu sa maison, il va s'installer à St Denis en Val vers mai 2022. Il continue son mandat.

M. NIKITINE : pose la question si le groupe électrogène va être acheté (ancienne demande)  
Réponse : c'est prévu

Mme BEAUDOIN a nettoyé les inox de la salle socioculturelle. Il serait nécessaire de faire intervenir SEG ou autre organisme pour nettoyer la salle (carreaux, les portes, ...)

Prochain conseil municipal le 29/03/2022 à 18 h 30

Séance levée à : 21 :00

En mairie, le 28/02/2022

Le Maire  
Christiane FLORES



